

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement**

Conseil d'administration
Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°4.5

Le 28 novembre 2023, le conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de présents : 23

Membres représentés (procuration) : 6

Quorum : 19

Point 4 – Formation et Recherche

Délibération 4.5 – Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), bilan de l'année précédente et programmation sur l'année à venir

Visas :

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 841-9 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants, notamment ses articles 9 et 12 ;

Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment son article 12 ;

Vu la circulaire du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu l'avis des commissions CVEC des écoles du 5/10/2023 (Dijon), du 26/10/2023 (Rennes Angers) et du 30/08/2023 (Montpellier) ;

Vu l'avis des CEVE du 5/10/2023 (Dijon), du 16/11/2023 (Montpellier) et du 16/11/2023 (Rennes Angers).

Exposé des motifs :

Aux termes de l'article 12 de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants, la Contribution Vie Etudiante et Campus est destinée à **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.**

Compte tenu des domaines couverts par cette contribution et des recettes perçues par l'Institut Agro, l'article D. 841-9 du code de l'éducation prévoit que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration, après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire.

Les commissions CVEC des écoles se sont déroulées le 5/10/2023 (Dijon), le 26/10/2023 (Rennes Angers) et le 30/08/2023 (Montpellier). Elles ont validé le bilan de l'utilisation de la CVEC en 2023 et les propositions d'attribution des fonds pour l'année 2024. Les CEVE des écoles ont été consultées les 5/10/2023 (Dijon), le 16/11/2023 (Montpellier) et Rennes Angers).

Les activités étudiantes se déroulant au sein des écoles, l'utilisation de la CVEC, comme l'ensemble des sujets relevant de l'accompagnement étudiant, est un domaine qui reste piloté par chaque école, en proximité des activités étudiantes,

au sein de commissions CVEC dédiées qui associent les étudiants et le cas échéant, le représentant local du CROUS. Les annexes par école décrivent les actions mises en œuvre par campus. Les orientations retenues les années antérieures et les nouvelles à venir, s'appuient pour l'Institut Agro et ses écoles sur les 5 axes prioritaires retenus par le ministère de l'enseignement supérieur pour l'utilisation de cette contribution à savoir :
Prévention Santé – Pratique sportive – Amélioration accueil – Ouverture artistique et culturelle – Accompagnement social. Ces axes sont déclinés dans les écoles en fonction des spécificités liées aux campus, aux collaborations possibles entre établissements de chaque site et aux publics différents.

Dans chaque école, les financements sont dirigés sur les axes et les actions suivantes :

- Prévention – Santé : sensibilisation aux conduites à risques et aux VSS dans le cadre de la semaine d'intégration, formations 1ers secours, contribution à la médecine préventive et visites médicales, consultations psychologiques, prévention des conduites à risques
- Social : achat de protections dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle
- Favoriser la Pratique sportive : achat de matériels de sport, financements d'activités
- Amélioration de l'accueil des étudiants : amélioration des espaces de convivialité, de restauration
- Ouverture artistique et culturelle : organisation d'évènements, achat de matériel, contribution accès à la culture
- Soutien aux associations et activités étudiantes

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 28 novembre 2023, approuve le bilan de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour les trois écoles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des suffrages exprimés

Le conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 28 novembre 2023, approuve la programmation sur l'année à venir pour les 3 écoles.

ADOPTÉ : à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait à Paris, le 28 novembre 2023

**Le Président du Conseil d'administration,
Dominique Chargé**